



# Enquête d'incident

Présenté par :

# Renseignements :

Veillez noter qu'il s'agit d'une séance d'information et de sensibilisation, et non d'une formation selon les exigences du Code canadien du travail, partie II, et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.



# Agenda

- Causes des accidents
- Situation comportant des risques
- 5 étapes d'une enquête de situation comportant des risques
- Rapport d'enquête de situation comportant des risques (LAB 1070)



# Objectifs d'apprentissage

- Modèle des causes d'un accident
- Processus d'enquête (5 étapes)
  - Étape 1 : Sécuriser les lieux
  - Étape 2 : Aviser les personnes
  - Étape 3 : Recueillir des renseignements
  - Étape 4 : Analyser les informations
  - Étape 5 : Formuler des recommandations et produire un rapport



# Causes d'un accident

Quelles sont les causes d'un accident :

Les facteurs qui sont les principales raisons d'un accident. Pour les professionnels de la santé et de la sécurité au travail, il est essentiel de déterminer les facteurs de causalité dans toute blessure ou tout accident au travail. Il est important de comprendre ce qui a provoqué une situation comportant des risques pour mettre en œuvre des mesures visant à **empêcher qu'elle ne se reproduise**.

**« Les facteurs de causalité des accidents peuvent être décrits comme les facteurs qui, une fois définis et évités, peuvent éliminer les dangers ou les accidents. »**



# Causes d'accident

**De multiples facteurs peuvent causer un accident**, notamment des facteurs **mécaniques**, des facteurs **humains** et des facteurs **environnementaux**.

- Les facteurs mécaniques peuvent inclure un équipement défectueux ou l'utilisation d'un équipement autre que celui prévu.
- Les facteurs humains peuvent inclure le manque de sommeil, l'inattention ou le manque de connaissance des mesures de sécurité, le manque de formation ou la complaisance.
- Les facteurs environnementaux peuvent inclure une chaleur ou un froid excessif, des conditions de faible luminosité et des sols glissants.



# Situation comportant des risques

## Définition :

Situation ou tâche qui a causé ou pourrait causer un dommage ou un préjudice pour la santé et la sécurité des travailleurs.

## Exemples :

- Le travailleur, nouvellement embauché, a chuté de son camion lorsqu'il tentait de mettre la toile;
- Perte d'audition d'un employé expérimenté à cause de l'exposition au bruit;
- Situation qui aurait pu causer un accident ou une blessure à un employé.



# Les facteurs de risques sont multiples

## Risques au travail? Quels risques?

- Physiques : Chute, bruit, chaleur
- Biologiques : Bactérie, virus
- Chimiques : Fuite de gaz ou déversement de produit
- Sécurité : Hold-up, incendie, explosion
- Ergonomiques : Mouvements répétitifs, travail assis
- Psychosociaux : Intimidation, stress



# Enquête de situation comportant des risques

## 1<sup>er</sup> rôle :

Identifier les causes de l'événement pour apporter les corrections nécessaires.

- Ex. Pourquoi l'employé a-t-il chuté de son camion?

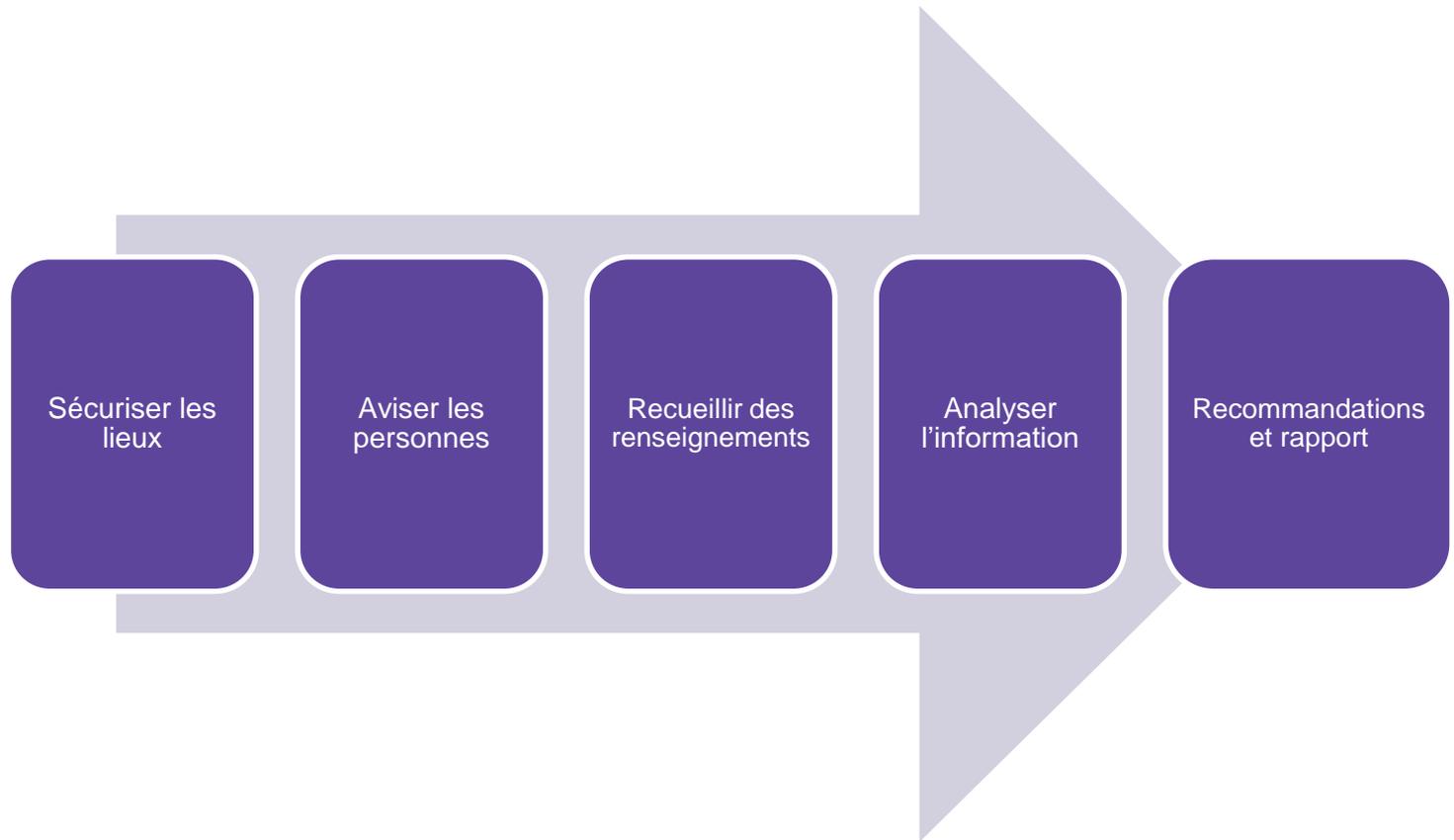
## 2<sup>e</sup> rôle:

Outil important de prévention, de suivi et de gestion de la SST :

- Programme de prévention des risques;
- Programme d'entretien préventif;
- Plan de formation des employés, etc.



# Les cinq étapes de base d'une enquête de situation comportant des risque



# Étape 1 :

## Sécuriser les lieux

- Évaluer les lieux à des fins de sécurité
- Prendre des mesures immédiates pour éliminer tous les risques pour les autres
- Prendre des mesures immédiates pour soigner le(s) travailleur(s) blessé(s)
- Sécuriser les lieux (ruban de signalisation, barrières)
- Gérer les lieux
- Prendre en charge les témoins et les survivants



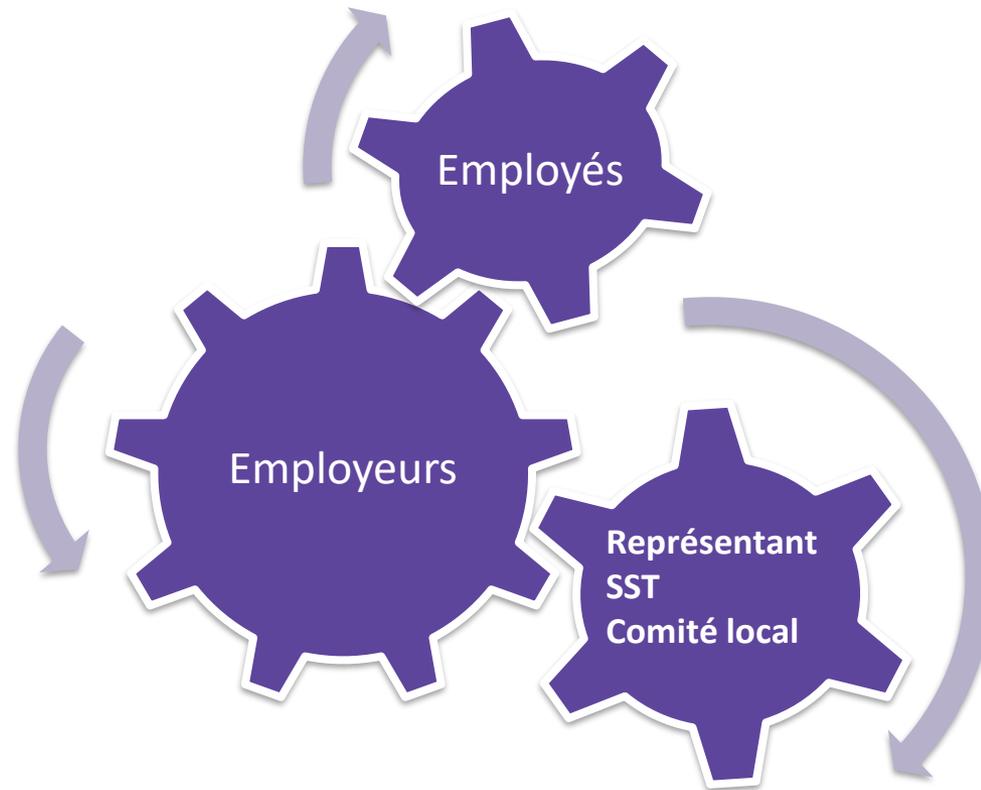
# Étape 2 :

## Aviser les personnes

- Déterminer QUI doit être avisé
- Les acteurs clés de l'entreprise
- Les proches / la famille
- Nommer/avisé l'équipe responsable de l'enquête (15.4 – RCSST)
- Programme du travail d'EDSC – Suivre les articles 15.5 et 15.8 avec les exigences en matière de rapport et de notification au chef de la conformité et de l'application
- Membres des comités locaux, représentants SST, syndicat
- Policiers (situation violente ou criminelle)



# Partage des responsabilités en SST



# RCSST – 15.4 : Pour mener l'enquête, l'employeur doit nommer...

Une personne **qualifiée** qui doit posséder :

- les connaissances;
- la formation;
- l'expérience pour exécuter le travail comme il convient.

\*Formations disponibles :

<https://www.cchst.ca/>



# QUESTION

À quel niveau le Représentant santé et sécurité ou le Comité local de santé et sécurité (CLSS) participe à l'enquête ?

- A)** Un membre employé doit signer le rapport d'enquête (LAB1070).
- B)** Droit de gérance, l'employeur enquête les accidents.
- C)** Une participation active du début à la fin de l'enquête.



# RÉPONSE

- A)** Un membre employé doit signer le LAB1070.
  
- C)** Une participation active du début à la fin de l'enquête.



# Situation comportant des risques

## Rapport au Programme du travail (24 heures)

**ATTENTION**

### RCSST, article 15.5

Le plus tôt possible et, obligatoirement, **dans les 24 heures** :

- Décès d'un employé ;
- Blessure invalidante chez plus d'un employé ;
- Perte d'un membre ou de son usage (en totalité ou en partie) ;
- Altération permanente d'une fonction de l'organisme (vision, ouïe) ;
- Explosion ;
- Dommages à une chaudière ou récipient soumis à une pression interne qui ont causé un incendie ou la rupture de la chaudière ou du récipient ;
- Endommagement ou chute libre d'un appareil élévateur.

***En cas de doute, rapporter l'incident !***

**1-800-641-4049 (24/7)**



# Situation comportant des risques

## Rapport au Programme du travail (14 jours)

RCSST, article 15.8(1)

Situations dans lesquelles le rapport d'enquête de situation comportant des risques doit être soumis dans les 14 jours :

- ✓ Blessure invalidante d'un employé (avec perte de temps);
- ✓ Évanouissement dû à une décharge électrique ou exposition à des gaz toxiques ou air à faible teneur en oxygène;
- ✓ Nécessité de mesures de sauvetage/réanimation ou toute autre mesure d'urgence (police, ambulance) ;
- ✓ Incendie ou explosion.

***En cas de doute, rappez l'incident !***

**1-800-641-4049**



# QUESTION

Un de vos employés au travail décède d'une cause naturelle (ex.: crise cardiaque) sur votre lieu de travail ?

**A)** Cause naturelle, je n'ai pas à informer le Programme du travail.

**B)** Je communique avec le Programme du travail le plus tôt possible (dans les 24 heures).

**C)** Je sou mets le rapport dans les 14 jours au Programme du travail.



# RÉPONSE

B

Je communique avec  
le Programme du travail  
le plus tôt possible  
(dans les 24 heures)



# Étape 3 :

Recueillir des  
renseignements

## Lieu :

- Photographies avec notes / journal
- Notes sur les conditions environnementales (éclairage, bruit, entretien ménager, météo)
- Carte ou diagramme du lieu
- Défauts d'équipement / étiquetage / verrouillage / permis
- Coordonnées des personnes sur les lieux/témoins



# Étape 3 :

Recueillir des  
renseignements

## Rapports et documents :

- Dossiers de formation
- Descriptions de travail
- Programme de prévention des risques / analyse du risque professionnel
- Registres d'entretien
- Manuels de l'équipement
- Contrats
- FDS
- Accidents antérieurs / rapports de quasi-accidents
- Rapports de police (si possible)
- Rapports de coroners ou médecins légistes / toxicologie (le cas échéant)



# Étape 3 :

## Recueillir des renseignements

### Entrevues :

- Choisir un endroit calme et neutre
- S'assurer que la personne est à l'aise et non en détresse
- Pour le témoignage direct, demander au témoin de décrire en ses mots ce qu'il a observé
- Utiliser des questions ouvertes (dites-moi, expliquez-moi, etc.)
- Manifester de l'intérêt pour la personne
- Rechercher des renseignements manquants en posant des questions
- Résumer les renseignements reçus
- Remercier la personne d'avoir répondu aux questions



# Collecte des renseignements

Qui

- Qui est blessé? (Noms, employés, entrepreneurs, personnes)

Quoi

- Qu'est-ce qui est mis en cause dans l'accident ? (Équipement / Matériaux / Appareils)

Quand

- Quand l'accident s'est-il produit? (Jour, soir, au début ou à la fin du quart de travail)

Où

- Où l'accident s'est-il produit? (lieu de travail, hors site, bâtiment, cour, voie publique)

Pourquoi

- Pourquoi l'accident s'est-il produit? (Outil défectueux, formation inadéquate, ÉPI, erreur mécanique, erreur humaine)

Comment

- Comment l'accident est-il survenu ? (Modèle des causes d'accident)



# Étape 4 :

## Analyser l'information

Passer en revue tous les renseignements recueillis

- Notes
- Photographies
- Entrevues
- Documents

**Causes immédiates** : Causes apparentes / évidentes de la blessure (par exemple, utilisation d'un appareil défectueux ou à une vitesse inadaptée, ou sans protection)

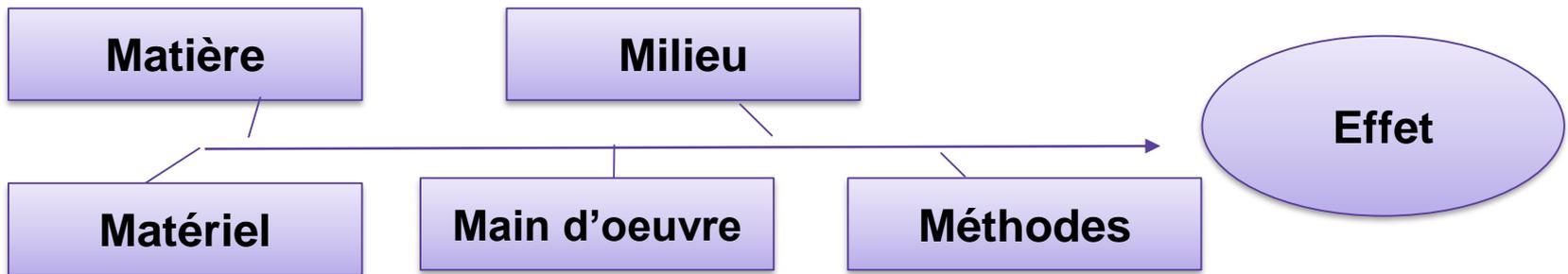
**Causes sous-jacentes ou profondes** : (par exemple, manque de formation, de connaissances, de compétences, supervision inadéquate, ÉPI inadéquat)



# Étape 4 :

Analyser  
l'information

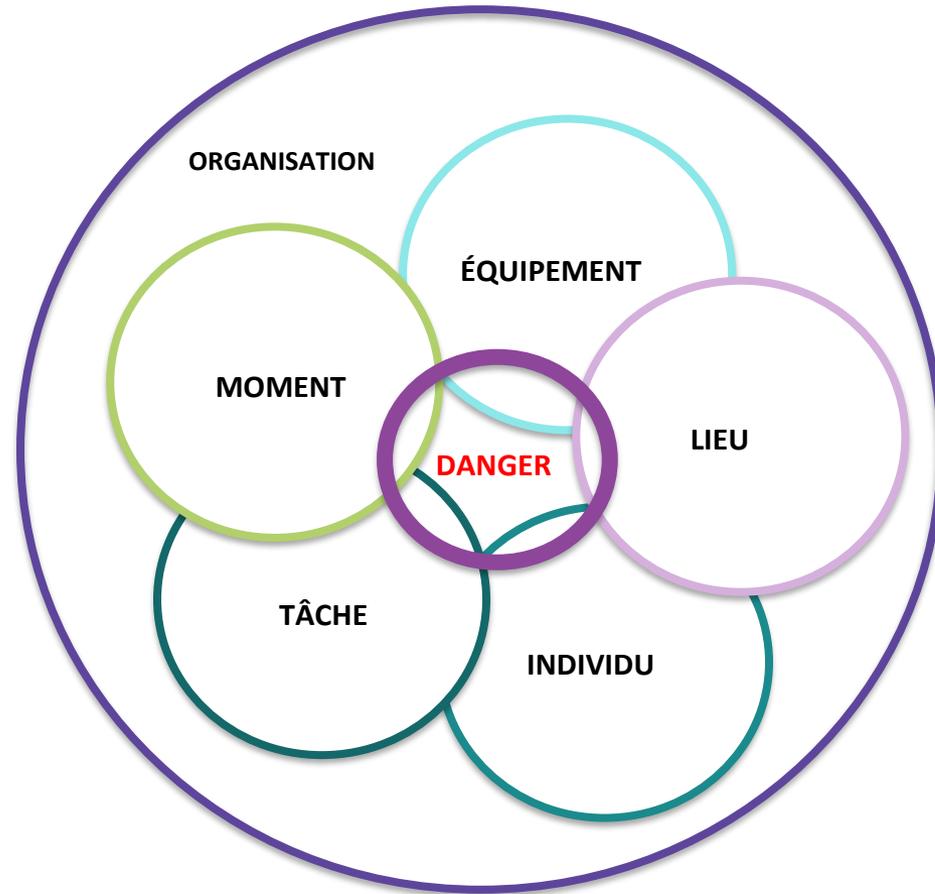
## Méthode des 5 M ou d'Ishikawa



<https://melba.io/fr/blog/methode-des-5-m>



# Causes: Éléments du travail



# Étape 5 :

Formuler des  
recommandations et  
produire un rapport

## Recommandations

- L'équipe d'enquête formule des recommandations sur la base des principaux facteurs contributifs et des causes profondes sous-jacentes
- Les recommandations doivent être précises et inclure des échéanciers

## Mesures correctives

- Le gestionnaire doit assurer le suivi des actions correctives pour garantir leur mise en œuvre
- Suivi du comité de santé et de sécurité, ou du représentant SST



# Enquête de situation comportant des risques Ordre de priorité (122.2 - RCSST 19.5(1))

Priorisation des mesures à prendre :



Élimination des risques à la source



Réduction des risques



Fourniture d'équipement de protection individuelle et mise en place de mesures administratives pour gérer le risque.



# Rapport d'enquête de situation comportant des risques (LAB1070) – Exemple



Emploi et  
Développement social Canada

Employment and  
Social Development Canada

ANNEXE 1  
(article 15.8)

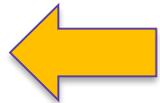
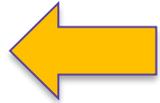
## RAPPORT D'ENQUÊTE DE SITUATION COMPORTANT DES RISQUES

1. GENRE DE SITUATION		2. N° de dossier du ministère	
<input type="checkbox"/> Explosion <input type="checkbox"/> Évanouissement <input checked="" type="checkbox"/> Blessure invalidante <input type="checkbox"/> Mesures d'urgence <input type="checkbox"/> Autre _____ Préciser		_____ Bureau régional ou de district _____ Numéro d'identification de l'employeur _____	
3. Nom et adresse postale de l'employeur		Code postal	
Transport Poutine 30 Rue de la sauce, Fromageville, Qc		H1H1H1	
		Numéro de téléphone	
		5149999999	
Lieu de la situation comportant des risques	Date et heure de la situation comportant des risques		
Garage de Transport Poutine 30 Rue de la sauce, Fromageville, Qc	2016-09-01 1045		
	Conditions météorologiques (si applicable)		
	Pluie		
Témoins	Nom du surveillant		
	Jean Surveillance		
4. Description des circonstances			
En voulant mettre la toile sur son camion, Joe est monté sur le camion puisqu'elle ne se déroulait pas correctement. Il a tiré sur la toile et quand ça a débloqué, il est tombé.			



# Rapport d'enquête de situation comportant des risques (LAB1070) – suite

5. Nom de l'employé blessé (s'il y a lieu)	Âge	Profession	
Joe Casse-cou	25	Camionneur	
Description de la blessure	Sexe	Cause directe de la blessure	
Deux jambes et deux bras cassés	M	Chute du camion	
L'employé blessé a-t-il reçu une formation en prévention des accidents relativement aux fonctions qu'il exerçait au moment de la situation comportant des risques? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non    Préciser <code>Superviseur lui a montré comment faire la tâche.  </code>			
6. Causes directes de la situation comportant des risques <code>Le rouleau de la toile était défectueux à cause de l'usure. La toile était difficile à retirer à cause de la pluie. L'employé n'avait pas été formé sur les trois points d'appui.</code>			
7. Mesures correctives qui seront appliquées par l'employeur et date de leur mise en oeuvre <code>Programme de formation revu avec tous les employés dans les jours suivants l'événement.</code>			
Raisons pour lesquelles aucune mesure corrective n'a été prise <code>Le rouleau devrait être changé d'ici la fin du mois.</code>			
Autres mesures de prévention <code>Des affiches ont été apposées dans le garage pour rappeler les trois points d'appui. Des inspections des autres camions ont été faites</code>			



# Rapport d'enquête de situation comportant des risques (LAB1070) – suite

8. Coordonnées de la personne faisant l'enquête		
Nom	Prénom	Numéro de téléphone
Surveille	Jean	5149999999
Titre	Courrier électronique	Date de l'enquête
Directeur SST		2016-09-03
<input checked="" type="checkbox"/> Par la présente, j'atteste, au nom de mon employeur, que les renseignements contenus dans le Rapport d'enquête de situation comportant des risques sont, au mieux de mes connaissances, véridiques et exacts à tous les égards.		
9. Observations du comité local ou du représentant		
Information du membre du comité local ou le représentant		
Nom	Prénom	Numéro de téléphone
Connaissant	Joe	5149999999
Titre	Courriel électronique	Date
Camionneur		
<input checked="" type="checkbox"/> J'atteste, par la présente, que j'ai examiné le Rapport d'enquête de situation comportant des risques produit par l'enquêteur et que j'ai eu l'occasion de formuler des commentaires sur les renseignements qui y figurent.		

10. COPIE 1 pour le ministre du Travail, COPIE 2 au comité local ou le représentant en matière de sécurité et de santé, COPIE 3 à l'employeur

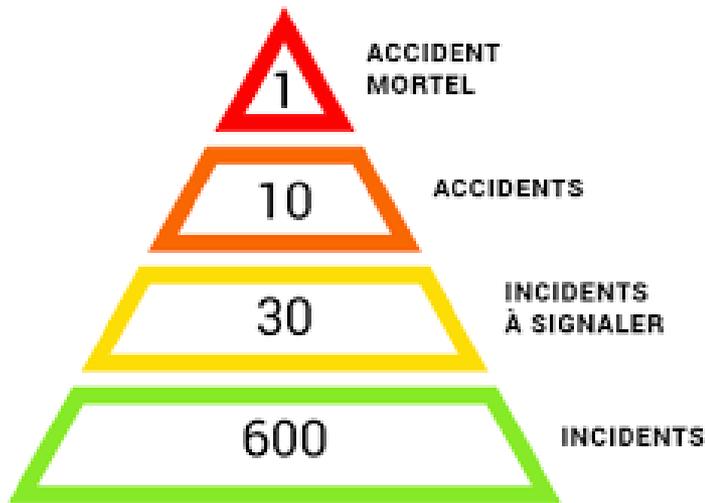


# Récapitulation : Processus d'enquête

- **Étape 1 : Sécuriser les lieux**
- **Étape 2 : Aviser les personnes**
- **Étape 3 : Recueillir des renseignements**
- **Étape 4 : Analyser les renseignements**
- **Étape 5 : Recommandations et rapport**



# Signaler tous les quasi-accidents et les enquêter



- Un quasi-accident est une condition ou un événement imprévu qui n'a pas entraîné de blessure, de maladie ou de dommage à l'équipement ou aux biens, mais qui avait le **potentiel ou la probabilité** de le faire.

- Se concentrer sur les accidents évités de justesse permet de **réduire la probabilité** d'incidents majeurs ou de minimiser les dommages qu'ils pourraient causer s'ils se produisaient.

C'est une question de **prévention**



# Les employés sont-ils tenus de signaler des quasi-incidents?

Oui...

CCT – Partie II, paragraphe 126.(1)(g) :

Signaler à son employeur tout objet ou toute circonstance qui, dans un lieu de travail, **présente** un risque pour sa santé ou sa sécurité ou pour celles de ses compagnons de travail ou des autres personnes à qui l'employeur en permet l'accès;

*RCSST, article 15.3 : (Rapports de l'employé)*

Lorsque, dans le cadre ou dans le contexte de son travail, un employé prend conscience d'un accident ou d'une situation qui a causé ou qui causera **probablement** des blessures à cet employé ou à toute autre personne, **cet employé doit sans délai signaler l'accident ou la situation à son employeur, verbalement ou par écrit.**

**Les employeurs doivent veiller à ce que les employés soient informés de leur devoir de signalement et disposent d'instructions claires et simples sur la manière de le faire.**



# Pour nous joindre...

**Le Programme du travail est en processus d'identification de moyens plus efficaces pour rejoindre les partenaires et les parties prenants.**

- Médias sociaux (Twitter, LinkedIn, Facebook)
- Publier les dossiers de poursuites en ligne
- Lier l'information sur le site Web Canada.ca (Santé et sécurité)

**1-800-641-4049 – Numéro sans-frais  
(Pour information ou urgence 24/7)**

 **Suivez-nous sur Twitter @labour\_ESDC**

**[www.travail.gc.ca](http://www.travail.gc.ca)**

